

Pourquoi des élus wallons préfèrent leur commune

Suite au décret wallon de 2010 limitant le cumul des mandats, cinq députés wallons ayant préféré conserver leur mandat communal ont été remplacés mercredi en séance plénière.

NATACHA MANN (ST.)

Depuis 2010, un décret wallon limite le cumul des mandats des élus wallons au Parlement wallon et dans un collège communal, mais il existe une exception offrant cette possibilité à une poignée d'entre eux. En effet, les 25% des élus de chaque groupe politique ayant obtenu les meilleurs taux de pénétration peuvent cumuler deux mandats. Ce décret, qui avait au départ été porté par Ecolo, ne semble pas faire l'unanimité. Hier, cinq élus communaux (MR, PS et cdH) ont fait le choix de conserver leur poste plutôt que de devenir député wallon, mais pour la plupart, non sans amertume. Parmi ceux-ci, Yves Binon (MR), bourgmestre de Ham-sur-Heure-Nalinnes, une commune située dans le Hainaut. La commune, c'est sa passion; il espérait faire partie des 25% à pouvoir cumuler mais il n'en est rien. C'est donc sans rancune qu'il a décidé de céder sa place à Marie-Françoise Nicaise. Le MR étant relégué dans

l'opposition, Yves Binon estime en effet qu'être député dans ces circonstances n'est pas très intéressant, si ce n'est pour les 5.000 euros qui séparent son poste actuel de celui de député. Mais qu'importe,

Monsieur le bourgmestre ne fait pas ça pour l'argent. Son homologue mouscronnois, Alfred Gadenne du cdH, non plus. Comme Yves Binon, il espérait faire partie de ces fameux 25% mais il a toujours crié haut et fort qu'il privilégierait son poste de bourgmestre à celui de député. *«J'ai été un des seuls au cdH à être très clairs à ce sujet. On m'avait dit de ne pas le dire mais je suis quelqu'un d'honnête. Les gens qui ont voté pour moi savaient à quoi s'attendre»*, souligne Alfred Gadenne.

Malhonnêteté envers l'électeur?

Quant à Anthony Dufrane (PS), échevin à Charleroi, s'il a renoncé à ce poste hier, demain est un autre jour. Il précise que sa décision est momentanée. En réalité, les élus conservent d'une certaine façon leur place de député. Ils sont ce que l'on appelle «députés empêchés» et peuvent donc récupérer ce poste s'ils le souhaitent ou si l'opportunité se présente. Ne s'attendant pas à être tant plébiscité par l'électeur, l'échevin Anthony Dufrane n'avait pas préparé ses valises et ne souhaite pas quitter son poste actuel dans la précipitation.

Mais Monsieur Dufrane, pourquoi vous être présenté sur cette liste si vous ne pensiez pas être en mesure de gagner l'élection? *«Je me suis présenté pour pousser la liste»*, répond l'échevin.

Tout cela est-il bien honnête envers l'électeur? Selon Yves Binon, la réponse est non. *«C'est vrai que*

l'électeur a voté pour Binon et pas pour sa suppléante Nicaise, mais c'est la faute du décret d'Ecolo. Évidemment, eux ne cumulent pas et on voit ce que ça donne.»

Décret remis en cause

Les bourgmestres de Ham-sur-Heure-Nalinnes et de Mouscron s'accordent pour dire que ce décret ne fonctionne pas. Tous deux trouvent cela anormal que la Wallonie soit la seule Région dans ce cas. Alfred Gadenne explique qu'il n'est pas opposé au décumul mais que *«si les Wallons sont les seuls, ce n'est pas normal.»*

Yves Binon est du même avis: pour lui, *«il faut changer le décret parce que les Bruxellois et le Fédéral peuvent cumuler comme ils veulent.»*

Pourquoi alors les voix ne s'élèvent-elles pas pour dénoncer cette pratique? *«Les hommes qui composent le parti sont contre ce décret mais le parti en tant que tel ne dit rien car il a peur pour son image. Il craint que l'électeur ne pense que les hommes politiques veulent gagner plus d'argent»*, précise Monsieur Binon.

Le bourgmestre de Mouscron confirme les propos de son homologue en ajoutant que *«tout le monde se regarde en se demandant qui va demander la révision le premier»*.

«Je me suis présenté pour pousser la liste.»

ANTHONY DUFRANE
ÉCHEVIN À CHARLEROI,
DÉPUTÉ WALLON EMPÊCHÉ